

**Lancement du Label Coiffeur Qualifié :
Mettons en lumière les coiffeurs qualifiés !**



Dans un contexte marqué par l'évolution du Code de l'artisanat, notamment la fin de l'obligation de détenir un Brevet Professionnel pour exercer en salon, l'UNEC annonce la **création de son Label inédit destiné à valoriser les entreprises de coiffure qualifiées et engagées.**

Selon Christophe Doré, président de l'Union nationale des entreprises de coiffure « Ce label est un repère fiable pour les consommateurs et une reconnaissance forte pour les professionnels qui font le choix de placer la qualité, l'engagement et la responsabilité au cœur de leur métier. Il valorise celles et ceux qui portent haut l'excellence de la coiffure ».

Lors du MCB, nous vous invitons à le découvrir sur notre stand G45 **ce dimanche 13 septembre à 14h30.**

L'objectif de cette démarche est double : **encourager la profession à poursuivre une dynamique de qualité et de responsabilité** dans un marché en constante mutation et **donner un repère fiable aux consommateurs en leur permettant d'identifier les coiffeurs responsables**, qualifiés, respectueux de l'environnement et de leurs salariés et qui offrent une expérience client satisfaisante. Pour cette première édition, la labellisation est réservée uniquement aux membres de l'UNEC.

Ce label incarne donc l'excellence de notre métier, le professionnalisme et l'engagement en faveur d'une coiffure responsable.

Le Label Coiffeur Qualifié UNEC récompense les professionnels qualifiés (titulaires du brevet professionnel) qui continuent de se former et d'envoyer leurs salariés en formation (formation continue), garantissant l'adaptation aux nouvelles techniques et tendances. Le label promeut également les coiffeurs engagés dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale en plaçant l'éthique, l'inclusion et l'impact environnemental au cœur de leurs pratiques (achats de produits végétaux, réalisation d'économies d'énergie, d'eau) ainsi que ceux qui protègent leurs salariés (mesures prévention des risques professionnels) afin de promouvoir un environnement de travail sûr et durable sans oublier les coiffeurs qui souhaitent offrir la meilleure expérience à leur client (prise de rendez-vous en ligne, diagnostic).

Le Label Coiffeur Qualifié UNEC est valable deux ans. Les salons avec ou sans salariés peuvent candidater à ce label. Seuls les adhérents de l'UNEC peuvent obtenir cette reconnaissance.

Les coiffeurs adhérents qui ne sont pas éligibles au label UNEC pourront se faire accompagner par les services administratifs de l'UNEC afin de s'améliorer dans les thématiques où leur marge de progression est la plus importante.

L'UNEC met également à disposition de tous les candidats non éligibles des guides dédiés à chaque thématique afin qu'ils s'améliorent dans les domaines où ils ont la plus grosse marge de progression (guide hygiène et sécurité, guide de la transition écologique, etc...).



A propos de l'Union nationale des entreprises de coiffure

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 13 unions régionales, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié de tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : **www.unec.fr**

christelle.pelka@unec.fr
06 88 35 53 48